

Séance du 22 février 2018
Convocation du 15 février 2018

Nombre de conseillers en exercice: 16

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Gérard KOWALCZYK, Geneviève DELARUE, Stéphane PAPIN, Magalie PAQUOTTE, Sophie COMTE, Thierry RUFFIN, Nadia FERRANI-TABEUR, Rachel BLOND, Pascal JABIN

Pouvoirs : Gilles GAGLIARDI à Pascal JABIN, Béatrix VERHILLE à Geneviève DELARUE, Yves LE MOULLAC à Jean Claude PELLERIN, Emmanuelle DUCHAYNE-JAUBERT à Gérard KOWALCZYK, Alex SEGHERS à Rachel BLOND

Secrétaire de séance : Gérard KOWALCZYK

1/ Etat-Civil

- Dépôt Archives Départementales de l'Oise

2/ Règlement Général sur la Protection des Données (DPO Data Protection Officer)

3/ Logement Communal

4/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT) et Informations diverses

1/ Etat-Civil

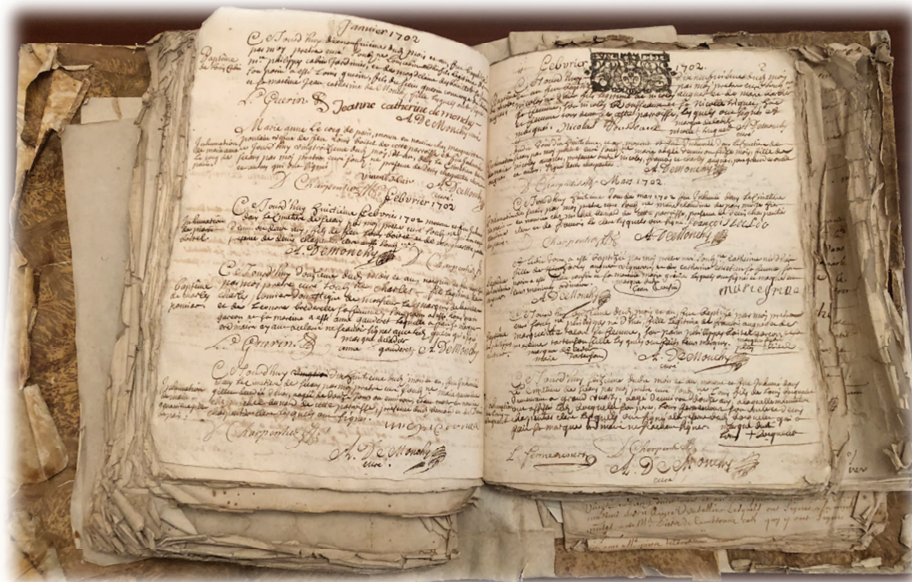
→ Dépôt Archives Départementales de l'Oise

La Commune dispose encore de 7 registres d'Etat-Civil d'avant 1892.

Monsieur le Maire souhaite déposer ces registres aux Archives Départementales afin qu'ils soient conservés dans de bonnes conditions et consultables par tous.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer 7 registres d'Etat-Civil d'avant 1892 aux Archives Départementales de Beauvais.



2/ Règlement Général sur la Protection des Données (DPO Data Protection Officer)

Ce Règlement Général sur la Protection des Données est une réglementation européenne qui s'impose aux pays de l'Union Européenne et par déclinaison aux Collectivités territoriales.

De nouvelles mesures pour gérer l'ensemble de nos données (fichiers, bases de données etc) vont être à prendre avant le 25 mai 2018.

L'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) a été retenue pour assurer ce service, dans le cadre d'un service délégué à la protection des données (DPO Data Protection Officer), pour l'ensemble des collectivités de la Communauté de Communes avec un engagement de 3 ans.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'ADICO sur 3 ans pour un montant de :

Années	Coût
1 ^{ère} année	2 108.00 € TTC
2 ^{ème} année	1 393.20 € TTC
3 ^{ème} année	1 393.20 € TTC
TOTAL sur 3 ans	4 894.40 € TTC

3/ Logement Communal

Après avoir entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de reprendre le logement communal situé au 3 rue Louis Aragon au 1^{er} juillet 2018 afin d'agrandir les locaux de l'accueil de loisirs sans hébergement et d'aménager des locaux pour le Périscolaire.

➤ **DECIDE** d'adresser un congé au locataire à effet du 30 juin 2018.

➤ **DECIDE** de confier cette mission, par convention, au cabinet GARNIER & ROUCOUX à Beauvais (Oise)

➤ **AUTORISE** le Maire à signer la convention et à ester en justice si nécessaire.

4/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT) et Informations diverses

→ Délégation de compétence :

Signature du devis de l'entreprise Aux Jardins de Picardie concernant l'abattage d'arbres dangereux rue Roland Garros/CD916 pour un montant de 1 140 €

→ Informations :

Réunion publique « Participation Citoyenne » le 27 mars 18h30 à la salle Pierre Mendès France.

- Nature Propre le 17 mars 2018

- Forum de la vie associative : Monsieur le Maire précise que ce forum se fera sous la forme d'une réunion avec l'ensemble des associations afin de préciser un certain nombre de points concernant l'organisation, la sécurité et les obligations. Celle-ci aura lieu courant du deuxième semestre 2018.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que désormais nous avons un référent de Gendarmerie. Tous dysfonctionnements seront transmis à ce référent

- Mise en place d'un double service au Restaurant Scolaire et suppression de la collation à la rentrée des vacances de février

- La commission scolaire doit rédiger une charte de « bon comportement » des enfants pour le Restaurant Scolaire.

- Le Bulletin Municipal sera un 8 pages et non un 4 pages et devrait sortir courant mars.

Séance levée à 20h30

1/ Etat-Civil

Dépôt Archives Départementales de l'Oise

2/ Règlement Général sur la Protection des Données (DPO Data Protection Officer)

3/ Logement Communal

4/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT) et Informations diverses

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Geneviève	DELARUE	
Alex	SEGHERS	Excusé
Béatrix	VERHILLE	Excusée
Gérard	KOWALCZYK	
Nadia	FERRANI-TABEUR	
Christian	BEZEAUX	Absent
Pascal	JABIN	
Magalie	PAQUOTTE	
Thierry	RUFFIN	
Emmanuelle	DUCHAYNE-JAUBERT	Excusée
Yves	LE MOULLAC	Excusé
Rachel	BLOND	
Stéphane	PAPIN	
Sophie	COMTE	
Gilles	GAGLIARDI	Excusé